



**PRÉFET
DE LA VENDÉE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture de la Vendée
Service de sécurité civile et routière

Cabinet du préfet
Service interministériel
de défense et de protection civile
Tél. : 02 51 36 72 78
Mail : pref-defense-protection-civile@vendee.gouv.fr

La Roche-sur-Yon, le 1 novembre 2023

**MESSAGE D'ALERTE SUR LA MISE EN VIGILANCE
DE NIVEAU ORANGE POUR VENTS VIOLENTS**

Expéditeur : le préfet de la Vendée

Destinataires pour action :

Maires de Vendée
liste « Alerte Météo »

Le préfet de la Vendée, au vu des informations transmises par Météo-France décide l'état d'alerte météorologique de niveau **ORANGE** pour vents violents. Il convient d'être vigilant et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

Type de phénomène :

Début d'événement prévu le mercredi 1^{er} novembre 2023 à 22h00
Fin de phénomène prévu le jeudi 2 novembre 2023

Qualification du phénomène :

Violente tempête automnale CIARAN occasionnant des vents violents, de fortes pluies et de fortes vagues sur le nord-ouest du pays à partir de mercredi soir. Très violentes rafales dans la nuit de mercredi à jeudi.

Situation actuelle :

A 6h00, ce mercredi 1^{er} novembre 2023, Météo-France a placé le département de la Vendée au niveau de vigilance orange pour vents violents et de niveau jaune pour les phénomènes météorologiques suivants : pluie-inondations, crues et orage.

Évolution prévue :

Pour le département de la Vendée, mercredi soir et dans la nuit les rafales maximales attendues seront de l'ordre de 110 à 140 km/h sur les côtes et de 90 à 110 km/h dans l'intérieur des terres. Bien que présentant un aspect moins fort que le vent, la tempête CIARAN est associé à un passage pluvieux intense dans la soirée de mercredi et la nuit de mercredi à jeudi.

Consignes aux maires :

Les maires prendront toutes mesures permettant d'assurer l'information, la protection et le soutien de leur population au regard du risque annoncé, et pourront activer leur Plan communal de sauvegarde (PCS).

Les maires sont invités à se tenir au courant de l'évolution de la situation et à prendre les précautions d'usage.

Des indications peuvent leur être apportées par la préfecture (SIDPC) : 02.51.36.70.85 ou auprès du répondeur de Météo-France au 05.67.22.95.00 ou sur les sites internet www.vendee.gouv.fr et www.meteofrance.com

Conséquences possibles

- Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes.
- Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées.
- Des branches d'arbre risquent de se rompre.
- Les véhicules peuvent être déportés.
- La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière.
- Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.

Conseils de comportement

- Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent.
- Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral.
- En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers.
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
- Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le sous-préfet des Sables d'Olonne


Johann MOUGENOT